

**ARRÊTÉ DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2025-2031 (PCAET) DU BASSIN D'ARCACHON ET DU VAL DE L'EYRE ARRÊTÉ LE 27 MARS 2025**

**Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-34,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.229-26 et R.229-51 à R.229-56 relatifs à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-12, L.123-19 et suivants relatifs à la mise à disposition du public par voie électronique,

**Vu** la délibération du 21 mars 2024 engageant la révision du PCAET et fixant les modalités de concertation,

**Vu** la délibération du 27 mars 2025 arrêtant le projet de PCAET et tirant le bilan de la concertation,

**Vu** les pièces du dossier mis à disposition du public par voie électronique,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Objet et dates de la mise à disposition du public par voie électronique**

Il sera procédé à une mise à disposition du public par voie électronique du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir leurs observations et propositions relatives au dossier.

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel. Il concerne tous les secteurs d'activités, sous l'impulsion d'une collectivité. Il est élaboré en concertation avec les acteurs concernés. Il a pour objectifs de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. L'énergie est abordée au travers de 3 axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est soumis à évaluation environnementale, document composant le dossier mis à disposition du public. Il a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale joint également au dossier.

**Cette mise à disposition du public par voie électronique se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 4 octobre 2025, soit trente-quatre jours consécutifs.**

Le siège de la mise à disposition du public se situe au Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, maître d'ouvrage du PCAET, Domaine des Colonies, 46 avenue des Colonies à Andernos les Bains (33510).

**Article 2 – Composition du dossier de mise à disposition du public par voie électronique**

Dans le cadre de cette mise à disposition du public par voie électronique du projet de PCAET, le dossier est constitué des pièces suivantes :

**L'arrêté de mise à disposition du public par voie électronique du projet de PCAET**

**Le projet de plan climat air énergie territorial 2025-2031 arrêté le 27 mars 2025 comportant :**

- La délibération du 21 mars 2024 engageant la révision du Plan Climat Air Energie Territorial et fixant les modalités de concertation,
- La délibération du 27 mars 2025 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial et tirant le bilan de la concertation.

- Le diagnostic territorial et bilan énergétique,
- Les orientations et la stratégie territoriale,
- Le plan d'actions,
- L'évaluation environnementale et stratégique,
- L'évaluation environnementale et stratégique synthétisée en un tableau d'impact,
- Le tableau des indicateurs,
- Le bilan de l'élaboration du plan d'actions,
- Le résumé non technique,
- Le bilan de la concertation.

#### **Les avis émis par les personnes publiques associées**

#### **L'avis de l'Autorité environnementale accompagné de la note de réponse à cet avis**

#### **L'avis du Conseil de Développement du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre**

#### **Article 3 – Consultation du dossier de mise à disposition du public par voie électronique**

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public, définie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, le dossier complet au format papier pourra être consulté au siège du SYBARVAL, Domaine des Colonies - 46 avenue des Colonies 33510 Andernos-les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de mise à disposition du public par voie électronique peut également être consulté sur le site Internet du SYBARVAL à l'adresse : [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr).

#### **Article 4 – Modalités de recueil des observations**

Les observations portant sur le projet de PCAET peuvent être adressées pendant toute la durée de la mise à disposition :

- sur le registre présent au siège du SYBARVAL, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier à l'adresse suivante :

#### **Madame la Présidente du SYBARVAL**

#### **Mise à disposition du public par voie électronique du PCAET du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre**

**Domaine des Colonies**

**46 avenue des Colonies**

**33510 ANDERNOS LES BAINS**

- par courriel à l'adresse suivante : [contact@sybarval.fr](mailto:contact@sybarval.fr) avec l'objet « PCAET 2025-2031 - Observations ».

#### **Article 5 – Clôture de la mise à disposition du public par voie électronique**

A l'expiration du délai de mise à disposition du public par voie électronique, les observations et contributions seront transmises à la Présidente du SYBARVAL. Un rapport sera établi afin de relater le déroulement de la mise à disposition du projet au public et examinera les observations recueillies. La Présidente du SYBARVAL émettra ses conclusions motivées et détaillera le niveau de prise en compte des observations dans le projet qui sera soumis pour approbation au Comité syndical du SYBARVAL.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public au siège du SYBARVAL aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur Internet à l'adresse suivante : [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr).

#### **Article 6 – Décision prise à l'issue de la mise à disposition du public**

A l'issue de la mise à disposition du public, la décision d'approbation du PCAET du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre relève de la compétence du Comité Syndical du SYBARVAL.

## Article 7 – Mesure de publicité

### a) Par annonces légales

Un avis public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de la mise à disposition du public par voie électronique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans les journaux suivants :

- ✓ La Dépêche du Bassin
- ✓ Sud-Ouest

### b) Par affichage légal dans les différents sièges concernés par la mise à disposition du public par voie électronique

Cet avis sera affiché :

- ✓ Aux sièges du SYBARVAL, des Communautés d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et du Bassin d'Arcachon Nord, de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, ainsi qu'au siège des 17 communes appartenant au périmètre du SYBARVAL, quinze jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition du public par voie électronique et durant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe aux Maires et Présidents d'EPCI précités.

- ✓ Sur le site internet du SYBARVAL, à l'adresse suivante : [www.sybarval.fr](http://www.sybarval.fr) ; onglet « Le Plan Climat »

## Article 8 – Informations complémentaires

Toute information complémentaire relative au projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre pourra être demandée auprès de la Présidente du SYBARVAL :

- Soit par courrier au siège du SYBARVAL  
Domaine des Colonies  
46 avenue des Colonies  
33510 Andernos les Bains
- Soit par courriel à [contact@sybarval.fr](mailto:contact@sybarval.fr)
- Soit par téléphone au 05 57 76 26 86 aux jours et heures habituels d'ouverture.

## Article 9 – Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté est transmis pour attribution, chacun pour ce qui le concerne :

- aux Présidents des 3 EPCI
- aux Maires des 17 communes du périmètre de compétence du SYBARVAL

Fait à Andernos-les-Bains, le 11 août 2025  
La Présidente du SYBARVAL  
**Marie LARRUE**

